

Décision dans la procédure d'opposition n° 7032

Opposante Yves Saint Laurent (Société par actions simplifiées), 7, avenue George V, FR-75008 Paris, marque internationale n° 484 835 «YSL» (écriture spéciale), *représentée par Inteltech SA*, 10, rue J.-L. -Pourtalès, 2001 Neuchâtel

contre *Défenderesse Reno Schuhcentrum GmbH*, Industriegebiet West, DE-66987 Thaleisweiler-Fröschen, marque internationale n° 817 046 «YS FASHION» (fig.).

Le 29 mars 2005, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 7032/2004.
2. L'opposition n° 7032/2004 à l'encontre de la marque n° 817 046 «YS FASHION» (fig.) est rejetée.
3. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
4. Il n'est pas alloué de dépens.
5. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

30 mars 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 7032

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.04.2005
Date	
Data	
Seite	2505-2505
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 538

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.